

**Nicole Gilles**  
**annoté par Montaigne**

Édition selon trois modes

*par Alain Legros*

3/3

Texte modernisé

## NICOLE GILLES

*Annales et Croniques de France, depuis la destruction de Troye...*  
corrigées et complétées par Denis Sauvage

Paris, Guillaume le Noir, 1562

Bibliothèque nationale de France : Rés Z Don 96 (1)

Document numérisé par la BnF sur Gallica, bien préférable au microfilm

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8626073v.r=Nicole+Gilles+1562.langEN>

NB : résolution insuffisante pour les parties manuscrites sur le pdf de téléchargement, mais exploitable après agrandissement dans le cadre d'une consultation en ligne

Exemplaire relié en vélin d'époque (restauré) avec titre longitudinal à la plume

Deux parties (ou « volumes ») à foliotation distincte (donc deux fois 101 v°, etc.)

Manquent les feuillets II-VII de la 1<sup>re</sup> partie et CLXVI-CLXXXIII de la 2<sup>e</sup> partie

Signature de Montaigne au bas de la page de titre

Notes non datées, mais contemporaines des notes du Beuther entre 1568 et 1572, comme l'indique le choix provisoire d'une orthographe réformée

Traits de prononciation régionale : ste, roë, courounes

Transcriptions diplomatiques, traductions, descriptions matérielles, bibliographie, commentaires de contenu et quelques photographies dans A. Legros, *Montaigne manuscrit* (ci-dessous Mms), Paris, Editions Classiques Garnier, 2010.

La première transcription a été faite par Reinhold Dezeimeris (*RHLF*, 1909-1914) selon d'autres principes et avec quelques différences de lecture.

### Conventions éditoriales

Signes d'insertion et soulignements : seuls sont signalés ici les « guidons » de renvoi au début de nombreuses notes manuscrites, non les « guidons » identiques d'appel placés dans le corps du texte ou contre une manchette imprimée, ni les mots ou syntagmes soulignés à la plume par Montaigne dans la même intention (ici aucun soulignement n'isole une sentence pour la distinguer, comme sur César ou Quinte-Curce)

La normalisation (toujours discutable) des idiolectes s'autorise de ce qu'ils sont respectés dans les deux autres états de transcription

Passage de « ses » à « ces » autant que de besoin et correction des erreurs manifestes

Usage de guillemets simples ‘ ’ pour signaler une citation

Insertion de tirets pour marquer les césures, même non signalées dans le manuscrit

Ponctuation respectée, mais majuscule en début de phrase

Majuscule à l'initiale d'un nom propre (orthographié selon l'usage commun

< > signale une note biffée, qu'elle soit ou non remplacée par une autre

**Précisions** : explications, traduction de certains mots et tours

**Volume I**

15 r°

^

Paul-Emile dit ‘trois  
couronnes  
de gueules’.

18 v°

Le bonhomme se pourrait  
bien tromper car ‘Alcade’  
c’est en Espagne le nom  
de l’office du juge ordinaire

23 v°

+

Il se pourrait tirer d’ici le  
fondement d’un tel discours  
‘Si l’autorité du commandement  
paternel pouvait  
désobliger le fils de sa  
promesse’. Notre histoire  
nous fournit d’assez  
d’exemples que les papes les  
rois et les magistrats le font  
mais les pères  
sont au-dessous.  
Qui me ramènera  
à cette vertu  
parfaite des anciens Romains  
et Grecs je sais bien que  
je trouverai que le  
magistrat ne l’entreprenait  
jamais ains au rebours

**ne s’en arroyait jamais le droit  
bien au contraire**

25 v°

^

Les autres le content  
un peu autrement

26 r°

+

Ce mot que Paul-Emile  
lui fait dire est  
beaucoup meilleur.  
‘Les vaillants  
n’assaillent  
jamais par-  
derrière’. Au reste Paul-Emile  
Gaguin et ces ‘Chroniques’

le content chacun de sa façon.

30 r°

Les plus sages et  
entre autres Paul-  
Emile tient toutes  
ces accusations  
pour fausses. et conte  
autrement l'histoire  
de cette Brunehaut

tiennent

content

38 v°

fils plutôt et frère  
de Clovis III

39 v°

La plupart laissent  
ce roi

58 v°

mais il use souvent  
de ce mot  
'besans' comme  
ci-dessous 59 et 93

68 v°

Paul-Emile fait  
mourir ces deux  
frères bien autrement

68 v°

La plupart ne  
mettent pas en compte  
ce Louis

78 v°

Pierre duc  
de Bretagne

78 v°

de Dreux

79 r°

Paul-Emile et  
le commun  
tient que  
ces deux

(des historiens)  
tiennent

mâles moururent  
prisonniers

85 v°

^  
Ce qu'il retombe si souvent  
en ces discours qui sont  
sans doute très vrais c'est  
qu'il vivait au temps  
du roi Louis XI siècle  
fertile de tels exemples  
plus que nul autre. Voyez  
ci-dessus f. 60 et au vol. 2  
f. 97 'un seigneur de  
paille (dit-il là) vainc  
bien un sujet d'acier'.

87 r°

^ Comme il montre page  
101. De lui sont descendus  
par ligne masculine  
ceux de Bretagne jusqu'à  
la querelle de Jean comte  
de Monfort et de ceux de  
Blois. ainsi.  
Robert / Pierre  
Mauclerc / Jean  
le Roux / Jean /  
Artus / les enfants  
de cet Artus font la querelle  
c'est-à-dire Jean comte de Monfort  
son fils quatrième et Jeanne fille  
de Gui son second fils mariée  
à Charles de Blois.

f. 101

le procès

89 v°

^ J'ai peur qu'il y  
ait faute car il  
vient de dire f. 86  
que Geoffroy fils de  
Geoffroy et frère de  
Henri épousa  
l'héritière de Bretagne  
Toutefois il

redit encore f. 93  
qu'un Geoffroy fils de  
Henri et par conséquent  
petit-fils de l'autre  
Geoffroy fut de par  
sa femme Constance comte de Bretagne  
Il était aussi comte de  
Richemont. Par aventure  
seraient-ce deux Geoffroy  
l'un oncle l'autre neveu  
mais il est malaisé  
qu'ils eussent  
tous deux épousé  
deux  
diverses héritières  
de Bretagne  
Or du fils de  
Henri et mari de Constance  
vint Artus.

93 r°

Il est malaisé  
que ce fût lors  
duché car encore  
après f. 101 il  
le nomme comte  
comme il a fait  
jusqu'à présent  
mais il confond  
l'un avec l'autre  
voire en même  
page 128

f° 128

101 r°

Du Tillet et autres disent  
Philippe et Marie / Philippe  
qui fut depuis comte  
de Boulogne et Marie  
qui épousa le comte de  
Louvain. Tout considéré  
j'estime qu'il ne se  
faulle guère fier à  
ces 'Chroniques'

102 v°

^

260 dit du Tillet et  
270 dit Paul-Emile.  
Voilà comme le mécompte  
est bien lourd aux uns ou

aux autres

103 v°

Les autres disent  
comte

105 v°

alias / quatrième /  
f. 125 ci-dessous

105 v°

^ bien qu'il fût  
l'aîné. vide  
f. 125 ci-dessous

voyez

107 r°

^  
Par quoi saint Augustin  
dit bien vrai que  
'ce n'est pas la mort  
mais la cause d'icelle  
qui fait le  
martyre'

107 v°

+  
voyez à propos de tels  
contes mon Froissart  
vol. 3 chap.17

108 v°

+  
Voyez cette même déduc-  
tion ci-dessus f. 79

généalogie

111 v°

+ ce lieu corrige  
évidemment  
la faute  
qui est en  
l'arbre de la  
généalogie  
de Hugues Capet ci-dessus  
f. 78 / Et afin  
que nul ne s'y trompe  
ce Robert-ci était  
fils de l'autre

passage

111 v°

A Paul-Emile  
dit qu'à cette  
cause et pour n'entendre pas  
bien les droits de sa terre  
il fut surnommé Mauclerc  
car il avait été nourri aux  
écoles à Paris.

pour cette raison

le mauvais clerc (le cancre)  
formé

112 r°

Ce mot qui ne  
vaut guère lui  
plaît tant que  
voici la deuxième  
fois qu'il l'a dit

112 v°

^ Il ne dit  
pas tout car pour le  
moins sais-je bien  
que ce Pierre eut  
une autre fille mariée  
au sire d'Albret  
aussi crois-je qu'il  
ne fait ici dénombrement  
que du  
principal  
estoc sans  
s'étendre aux branches.  
Auquel encore y a-t-il  
faute qui est corrigée  
en la préface du vol. 2

tronc

113 v°

+  
ce que saint Louis observa  
très religieusement par  
effet f. 119

119 r°

et autres actions.

120 r°

^  
Il met ceux-ci à part parce  
qu'ils étaient dès toujours  
demeurés au roi d'Angleterre

120 r°

\* si ce glossateur  
eût bien étudié  
sa leçon il nous  
eût renvoyé à  
l'auteur même  
qui corrige cette  
faute f. 128

commentateur

son texte

120 v°

^ Ce ne fut pas Urbain car  
il était mort sur ces  
entrefaites mais  
son successeur  
Paul-Emile le  
nomme Francus Vide

Voyez Paul-Emile

120 v°

+ Je ne trouve pas ailleurs  
cette condition ajoutée  
oui bien d'autres qui sont  
ici omises. Comme il se montre souvent plutôt  
avocat qu'historiographe des affaires de France  
il pourrait bien du sien l'avoir ajoutée pour établir  
le droit qu'eut depuis en ses terres Louis I<sup>er</sup> duc  
d'Anjou fils du roi Jean

mais

de son propre chef

121 r°

Ou il rêve ou je ne l'entends  
pas car le premier parlement  
fut établi à Paris par  
Philippe le Bel petit-fils  
de saint Louis ou selon aucuns  
par Louis Hutin Et quant  
à l'ancien nom et usage de  
parlement c'était une assem-  
blée de pairs et des plus nobles  
que les rois faisaient ou des trois  
états auquel parlement il n'y  
avait que je sache  
nuls officiers certes  
et n'y pouvaient  
échoir tels  
titres.

quelques-uns

déterminés

121 r°

Il serait bon de  
conférer ceci à ce qu'en  
dit Philippe de Comynes  
bien autre et meilleur

comparer

auteur toutefois son  
contemporain / Il  
me semble qu'il fait leur  
origine beaucoup plus récente

121 v°

+  
Il en pourrait autant  
argumenter par ce qu'il  
dit f. 127 ci-dessous  
Il répète ce même mot f. 136 p. 2  
ci-dessous.

136 v°

122 v°

+ Par ceci on peut juger  
que le bonhomme n'était  
pas fort versé en ces  
livres-là.

122 v°

+ Ce comté servit encore  
depuis d'apanage  
aux enfants de  
Bourgogne  
témoin Philip-  
pe comte de Nevers  
frère de Jean et fils  
de Philippe le Hardi duc de  
Bourgogne. Mais il  
est vraisemblable par ce  
lieu-ci que c'était de  
par sa mère héritière  
de Flandres

ce passage

122 v°

Gaguin déduit  
ces enseignements  
plus au long  
un peu autrement  
et par articles  
qu'il dit avoir  
été retirés des  
archives dudit  
saint Louis par un  
sien secrétaire  
qu'il nomme

expose

pièces

extrait(e)s

125 r°

\* c'est parce que  
le fils de Henri II

qui se nommait  
aussi Henri fut  
couronné du vivant de son  
père et mourut avant lui  
ainsi on le peut ou compter  
parce qu'il fut roi ou ne  
le compter pas parce  
qu'il ne le fut  
jamais que sous  
son père. Et  
lui-même le nomme  
troisième ci-dessus  
f. 105.

Henri III

125 r°

mais pourquoi Toulouse

125 v°

d'où  
est venue à ceus de Foix  
la succession de la terre  
de Béarn Voyez de ceci  
Froissart vol. 3 chap. 7

126 r°

^

Que ne dit-il 'et oncle  
de la petite heritière'

126 v°

\*

oui lui même  
f. 132 ci-dessous

et aussi

126 v°

+

En notre temps nous devi-  
nerions 'livres' mais  
je ne sais s'il  
était lors de  
même

suppléerions

127 r°

Il faut par nécessité  
qu'il y ait 'fils'.

128 r°

+ La suite de cette généalo-  
gie est f. 134 p. 2

134 v°

128 r°

devinez ce qu'il  
veut dire et  
quelle part il laisse  
à ce Gauthier / qu'il  
surnomme de Crécy  
f. 130 p. 2

130 v°

128 v°

Saillie de très mauvaise  
grâce

129 r°

de vrai il a raison  
de le trouver  
étrange car l'exemple  
en est assez rare

129 r°

Paul-Emile  
en parle  
plus largement

130 v°

^ premier duc  
de Bourbon

131 r°

+  
Paul-Emile en la 'Vie  
de Philippe de Valois'  
dit qu'elle était fille  
de Pierre.

131 r°

note entièrement biffé d'un long trait vertical

< Il se contredit  
ce Philippe était frère  
puîné de Robert comte  
d'Artois second  
et fils du premier  
Robert frère de  
saint Louis Lequel  
Robert second ne  
laissa qu'une fille Mahaut  
qui fut mariée avec Octe  
ou Othelin car il le nomme  
diversement  
comte de Bourgogne  
et de Salins f. 133

Robert II

Robert I<sup>er</sup>

et 129 Toutefois  
Paul-Emile fait  
ce Philippe fils  
du second Robert  
et par conséquent  
frère de Mahaut  
qu'il appelle Mathil-  
de. ce qui fait  
la difficulté c'est que  
Mahaut par arrêt succéda  
au comté d'Artois  
et comment eût-elle plutôt  
succédé à son père que  
Philippe enfant mâle. Il  
est accordé de tous que  
Robert comte de Beaumont  
qui épousa  
la sœur de Philippe  
de Valois était  
fils de ce Philippe. Ni  
Gaguin ni Du Tillet ne  
touchent rien de cette  
difficulté ni cet auteur  
aussi où il parle de ce grand  
différend de  
Robert d'Arras  
comte de Beaumont  
avec Mahaut  
vol. 2 f. 43  
et nul d'eux ne spécifie  
le degré de parenté entre  
ladite Mahaut et  
ce Robert d'Artois  
comte  
de Beaumont que Paul-  
Emile et notre auteur  
en ce lieu-ci disent avoir  
été tante et neveu et  
le dit aussi  
f. 138 p. 2 par quoi  
il vaut mieux corriger >

non plus

dans ce passage

38 v°

132 v°

^ Ce n'est pas  
merveille si  
cet auteur se  
trouve souvent  
mal accordant  
avec les autres car il  
ne s'accorde nullement

en désaccord

à soi-même témoin  
ce que j'en ai remarqué  
f. 120 et ici cette Catherine  
était tantôt fille de  
Baudoin même f. 126  
et si avait résigné pour  
quatre mille livres de rente à  
Charles d'Anjou son aïeul  
maternel tout le droit  
qu'elle avait en Jérusalem

ainsi

133 r°

—

Il l'apele Octe f. 129

133 r°

^

c'est-à-dire de ladite  
Mahaut / suivant  
f. 131 supra et f. 138 infra  
Ainsi Robert comte  
d'Artois frère de saint  
Louis eut un autre  
Robert Robert eut  
Philippe  
Philippe eut Robert  
qui fit tant de maux  
à Philippe de Valois  
son beau-frère ce Robert  
eut encore Philippe qui fut  
connétable de France  
au lieu d'Olivier de  
Clisson et qui épousa  
Marie de Berry  
veuve de Louis de  
Blois et qui mourut  
jeune en la guerre  
d'outremer

134 v°

^

Autant en avait fait  
longtemps avant Pépin le  
Bref au pape Zacharie

134 v°

Accordez ses flûtes il  
dit f. 131 que ce  
fut Philippe d'Artois  
qui épousa cette Blanche et

cette opinion première est confirmée  
par Paul-Emile

135 r°

135 r°

+  
A la vérité ceci est  
semé tout partout  
de tant de fautes  
qu'on y désapprend  
plus qu'on n'y apprend  
et crois bien que les  
imprimeurs ont leur  
bonne part de la coulpe  
mais il est impossible  
d'excuser cela  
au correcteur  
Il faut ainsi  
corriger par ce qui  
suit f. 136 p. 2

je crois

136 v°

136 v°

\* à quoi faire la 'Chronique  
de Bretagne' l'auteur  
même le vient  
de  
mettre f. 135 p. 1  
Et en  
ceux-ci  
commencera la  
grande guerre d'entre  
Jean de Monfort et  
Charles de Blois qui  
aura épousé la fille  
unique de Guy Jean  
mourant sans enfants  
pour le duché de Bretagne

pour quoi faire

135 r°

136 v°

en interligne

Ecosse vol. 2 f. 3

136 v°

A Non pas comte de Blois car il  
avait un frère aîné nommé Louis  
qui eut ce Guy  
qui vendit le

comté de Blois à Louis duc  
d'Orléans fils du roi Charles V  
après qu'il eut perdu  
Louis son fils unique qui  
avait épousé Marie de  
Berry et qui était décédé  
sans enfants.

137 v<sup>o</sup>

^

Paul-Emile dit que ce  
fut Enguerrand qui  
donna le démenti  
mais que ce fut du  
temps de Philippe  
le Bel et il  
est plus vraisem-  
blable que la  
faveur de son  
maître vivant en  
retardât la vengeance

**Volume II**

4 r°

+  
Philippe de Valois  
commence ici à pratiquer le  
conseil que Charles le  
quint son petit-fils donna  
depuis mourant à Char-  
les sixième de s'allier  
tant qu'il pourrait  
aux princes d'Alle-  
magne et d'y  
prendre femme. Si nos  
rois eussent bien suivi  
depuis ce train nos  
affaires en vaudraient mieux

Charles V

Charles VI

4 v°

^  
C'est un fort beau mot  
et qui doit servir à  
quiconque a charge  
publique

5 v°

+  
Froissart dit  
qu'il l'était  
lui-même toutefois  
il me semble être  
ici mieux remarqué

6 r°

^ Philippe de Com-  
mynes écrit que ce fut  
Charles VII qui le premier  
enfreignit cette sainte  
ordonnance pressé de la  
dépense qu'il lui avait  
convenu soutenir pour  
le recouvrement de son  
état contre les Anglais.

6 v°

^  
Froissart conte  
à ce propos une  
plaisante subtilité

des Flamands  
pour se défaire  
du serment de  
fidélité qu'ils  
avaient au roi

7 r°

+  
Il est bien  
remarquable qu'il  
nombre ici deux amiraux  
de France tout en un  
coup

compte

7 v°

+  
Défi de la personne  
d'Edouard III à celle  
de Philippe de Valois.  
Le roi s'en revanchera  
tantôt f. 15 p. 1

15 r°

8 r°

Sceau du secret et  
grand sceau et  
f. 22 il dit qu'on  
usait du sceau du  
Châtelet à faute  
du grand

8 v°

Il me semble que  
Froissart dit qu'il  
mourut au Louvre  
en prison

vide f. 58

voyez

9 v°

^ qui fut depuis  
connétable de France  
et ne laissa  
que deux  
filles l'une mariée à  
Jean de Blois comte de  
Penthièvre et vicomte  
de Limoges et l'autre

au vicomte de Rohan  
Et fut tout au rebours  
de son père capital  
ennemi de ceux de Monfort

10 r<sup>o</sup>

+ Monsieur de Roissy dit  
qu'anciennement les  
maîtres des requêtes  
étaient tous gentilshommes  
de maison / et la plu-  
part de robe courte /  
Quant à celui-  
ci il est aisé  
à deviner qu'il  
était d'église  
voyez de leur  
institution  
f. 28 ci-dessous

11 r<sup>o</sup>

Jean frère  
d'Edouard prince  
de Galles et  
second fils d'Edouard III  
fut depuis  
duc de Lancastre  
par sa femme  
héritière et eut un fils nommé  
Henry / qui se  
surnomma comte de Derby  
et qui fut enfin couronné  
roi d'Angleterre.  
Afin que la ressemblance  
des noms et voisinage  
des temps ne trompe le  
lecteur / Or quant au  
comte de Derby duquel il  
parle ici qui fut par aventure  
beau-père de ce Jean fils d'Edouard  
je crois qu'il descend d'Edmond le  
Bossu frère aîné d'Edouard I<sup>er</sup>  
car il eut pour son partage le  
duché de Lancastre qui lors  
n'était qu'un comté.

nomma

11 r<sup>o</sup>

^ Il me semble que Du Tillet dit que Clovis  
second en arracha un bras pour pouvoir  
à la grande famine de l'an 660

Clovis II  
parer

11 v°

+  
Nos états  
d'Orléans ont  
suivi  
cet exemple  
et ont trouvé  
que le larcin  
et mauvaise conscience se couve  
aussi bien sous la prêtrise et  
noblesse qu'ailleurs  
Toutefois ce conseil était très bon  
s'il ne s'était rencontré en un siècle  
auquel la  
vertu et la  
justice ne se sont réservé  
nul seul petit coin pour  
leur retraite

vol  
et la  
et la

couvent

12 v°

+  
Je crois que c'est Gaston  
qui mourut sans enfants  
et que ce fut cette femme  
avec laquelle il s'accorda  
si mal.

13 v°

—  
gens du grand  
conseil du roi c'est-à-dire  
ce que nous disons 'conseil privé' f. 17 p. 1

17 r°

15 r°

+  
Il ne lui souvient pas que  
ce 'lâche' roi et 'failli  
de courage' est celui-même  
qu'il nous a dit avoir  
envoyé un pareil défi  
au roi Philippe de Valois  
f. 7 p. 2 Et à la vérité  
c'était un des plus braves  
princes de sa personne  
qui fut onques

7 v°

jamais

28 v°

^  
C'est-à-dire il y fit quelque

qu'il

nouveau règlement  
car la première institution  
de ces états était bien  
plus ancienne il fait  
mention d'un maître des  
requêtes f. 10 et des  
maîtres de comptes f. 18  
Au reste il oppose ici 'clerc'  
à 'lai' & à 'séculier' par ainsi  
il semble que ce fût à  
dire 'homme d'église' quoi-  
que d'autres l'interprè-  
tent 'homme de lettres'

laïc

28 v°

^ Mais plutôt  
à cause de sa  
mère qui était  
grand-tante  
de ce Philippe.  
Voilà comme le dit Paul-Emile.  
lequel il faut voir pour le droit  
de cette succession que quasi tous les  
autres passent sans déclarer

la mentionner

30 r°

+  
A ce que le  
lecteur ne s'y trompe  
ce Jean n'est pas celui  
qui premier querella  
le duché de Bretagne  
contre Charles de Blois  
ains son fils de même  
nom qui épousa l'une  
des filles d'Edouard III  
roi d'Angleterre et  
qui était encore  
fort jeune lors  
de cette défaite de  
son adversaire.

Afin

revendiqua

mais

30 r°

^

ra Jean otage  
trente-cinq ans  
quant à Guy il y mourut

30 v°

+  
Frère bâtard

30 v°

+  
Je sais que Froissart qui  
compte ceci plus par le me-  
nu et en doit mieux  
être cru pour être ces  
choses advenues de son  
temps dit ce Jean avoir  
épousé en secondes noces  
la fille de Charles roi de  
Navarre / Il est possible  
qu'il eut trois femmes.  
et lui-même fait mention  
de celle de  
Navarre qui  
demeura veuve après  
la mort de  
ce duc Jean son mari  
f. 56 p. 2

56 v°

31 r°

+  
Il faut bien fortifier  
qui pourra cette renonci-  
ation car d'icelle dépend  
tout le droit que nos  
rois ont en Bretagne

32 r°

+ Il le tua  
de sa main  
dit Froissart

33 r°

ce fut pour le  
fouage qu'il

l'impôt par foyer

voulut imposer

36 v<sup>o</sup>

+  
Je ne sais d'où il  
prend cette histoire  
mais Froissart qui non  
seulement est meilleur  
et plus diligent chroniqueur  
et était de ce temps-là  
mais encore qui  
fut élevé et nourri avec  
cette princesse de Galles  
n'en dit rien / et allègue  
seulement pour le droit  
de ceux qui dépossédèrent  
depuis ce pauvre Richard  
de son royaume que sa  
mère était soupçonnée  
d'avoir malversé avec  
quelques gens d'église  
de Bordeaux et  
qu'elle était commère du  
prince son mari doublement  
et sa cousine remuée de germaine

formé

commis des malversations

37 r<sup>o</sup>

\* Eymet est plus  
vraisemblable  
car ce nom  
est encore en un  
lieu de cette contrée

38 r<sup>o</sup>

+  
A ceux qui remarquent  
jusqu'aux choses les plus  
menues ce ne sera pas  
sans raison que ce passage  
semblera étrange car il n'y  
a pas de doute qu'en  
matière de courtoisies  
le lieu d'entre deux ne  
soit toujours le plus  
honorable Quant aux  
anciens Romains  
il y en a un exemple  
en Salluste parlant  
de Jugurtha et  
de ses deux frères

en Plutarque 'Vie de  
Caton le Jeune' parlant  
de Juba et de Scipion avec  
mille autres Et qu'il fut  
ainsi même du temps  
de cette histoire il y en a  
un exemple en Froissart  
vol. 4 chap. 35

39 v°

+  
Il dit f. 58 que  
cette même faveur  
fut depuis faite  
à Louis de Sancerre  
aussi connétable de France

40 v°

^  
Il reste donc à savoir  
pourquoi depuis cette coutume  
a été changée et qu'on donne  
au fils aîné seulement ce titre  
qui n'est pas communiqué  
aux autres après sa mort  
témoin qu'après le décès  
de François dauphin fils du  
roi François premier Henri  
son frère ne prit pas ce titre  
De vrai à ce compte il  
faudrait quand les  
dauphins deviennent rois  
que leur frère aîné fût  
dauphin et il n'en  
était rien lors même  
témoin Louis duc d'Anjou  
frère de Charles le quint

François I<sup>er</sup>  
(futur Henri II)

Charles V

41 r°

A  
Le roi Charles  
cinquième  
mourant  
l'avait nommé.  
Froissart.  
c'était le fils  
de l'autre Olivier  
de Clisson qui  
avait eu la tête tranchée

Charles V

41 r<sup>o</sup>

+  
Paul-Emile dit qu'il  
fut trouvé au trésor  
du roi Charles le quint  
dix-huit cent mille écus  
mais les 'Grandes Annales'  
et Gaguin et Du Tillet  
disent dix-huit millions.

41 v<sup>o</sup>

+  
Froissart assigne  
à un songe  
que le roi  
avait fait  
la prise de cette  
devise.

attribue

l'adoption

41 v<sup>o</sup>

\* Le roi Clovis qui premier prit les fleurs de lys  
n'en prit que trois au lieu des trois couronnes  
de gueules qu'il portait auparavant ou trois crapauds  
ou trois croissants. Mais le roi Odon grand-oncle de Hugues Capet et  
prédécesseur de Charles le Simple prit l'écu semé de fleurs de lys  
sans nombre qui dura jusqu'à ce Charles VI

44 r<sup>o</sup>

+  
Cette fuite et  
déconfiture du comte de  
Flandres est toute  
tragique en Froissart  
et fort remarquable.

48 v<sup>o</sup>

+ c'est-à-dire il lui  
ordonna six mille livres  
par an. et ce fut tout.  
Froissart

qu'il

49 v<sup>o</sup>

^  
Non pas pour les intérêts  
mais comme disent  
les autres d'autant  
qu'il en avait autant  
eu de rançon dudit  
connétable avant  
que le délivrer

parce que

de le

50 v°

Tout ceci du comte de  
Foix est tout  
autrement  
en Froissart  
lequel il  
vaut mieux croire.

51 r°

+  
Unique surnommé Gaston  
comme son père et  
déjà lors marié à  
la fille du comte  
d'Armagnac

51 v°

Recourez aux 'Annales de  
Foix' et autres qui écrivent  
mieux ceci car ils disent  
que ce fut au vicomte de  
Castelbon cousin germain  
dudit Gaston comte de  
Foix que ces  
terres de Foix  
et de Béarn revin-  
rent. Quant au bâtard  
il eut des meubles et mourut à  
cette fameuse mascarade du  
roi Charles VI qu'il n'oubliera ce crois-je pas.  
ci-après

err. sa > corr. ses = ces

j'imagine

52 r°

^ Il ne chaut à ces  
gens-ci quoi  
qu'ils disent / Il  
nous a appris lui-  
même que le roi

n'importe

52 r°

+  
Il vaut mieux  
croire ce qu'en disent  
Paul-Emile Froissart  
et les autres qu'il  
le chassa parce

qu'il avait décou-  
vert à sa femme  
quelques siennes  
parties amoureuses.  
Comme aussi de tout  
le reste de cette  
histoire qu'ils  
content autrement

52 v°

—

Je pensais que ce  
mot ne servît en  
cet usage qu'aux  
paysans de mon  
pays de  
Périgord  
qui nomment  
ordinairement  
'méchante'  
une personne  
piteuse  
maigre et  
méhaignée

**misérable**

**mutilée**

53 r°

+

Qui voudrait remarquer  
toutes les diversités de  
celui-ci aux autres ce ne  
serait jamais fait

**fini**

53 r°

^

Philippe  
d'Artois qui  
épousa parmi  
ce marché  
Marie de Berry veuve  
de Louis de Blois.

53 v°

+ Il laisse ici  
une très belle histoire  
que Froissart et les 'Annales  
de Bretagne' mettent de cette  
réconciliation pour y mettre celle-ci  
toute sienne.

54 r°

+ Isabeau / et fut  
promise au fils de  
Jean duc de Bretagne  
mais en échange de  
celle-là qu'on donna  
au roi Richard on  
lui donna la puînée  
Marguerite avec  
300000 livres

55 r°

^ Il en fut bien sauvé  
d'autres comme  
ce sire de Coucy  
que l'Amorabon-  
quin chef des  
Sarrazins pensa  
lui pouvoir  
payer grandes  
rançons

56 r°

\*  
non pas un  
peu mais du  
tout autrement  
et ce ne sont  
ici que fables

mais tout-à-fait

56 v°

^ A ce compte il avait eu  
trois femmes. Voyez  
ci-dessus f. 30

58 r°

Défi de Louis duc  
d'Orléans à Henry  
roi d'Angleterre

58 r°

+  
ce sont mira-  
cles pour nous  
mais lors ils  
se voyaient  
quelquefois. Le  
connétable de Fienes  
se sentant sur l'âge  
résigna volontairement

sa charge. Bertrand  
Du Guesclin la prit  
après lui mais après  
l'avoir longtemps refusée. le sire  
de Coucy la refusa tout à plat  
lorsque celui de Clisson fut  
reculé et à son refus on la  
donna à Philippe d'Artois  
et Froissart vol. 3 ch. 68  
dit que Guy  
de la Trémoille  
l'avait aussi refusée avant le  
sire de Coucy.

tout net

déchu

58 r°

^

Qu'il se garde de  
méconter car  
en la page qui est vis-  
à-vis de celle-ci vous  
voyez qu'il nomme  
Jean de Harpedanne  
seigneur de Bellevil-  
le. et chef  
des Anglais  
Au reste  
c'est bien même  
terre  
car elle est  
fameuse entre  
celles de Poitou  
et n'en est  
nulle autre.

se tromper

il n'en est

72 r°

+

Cet exemple en a fait  
depuis d'autres plus  
sages témoin ce qu'en  
raconte Philippe de  
Commynes à propos de  
l'entrevue du roi  
d'Angleterre et du roi  
Louis onzième à Picquigny

Louis XI

73 v°

+

Plutarque en  
la 'Vie de Sylla'  
remarque

quelques exem-  
ples de mort  
pareille

74 v°

duchesse  
de Ferrare

88 v°

+ c'est celui qu'il  
nomme Ferry de Lorraine  
f. 101 p. 2

101 v°

88 v°

+ A son compte je pense que ce serait  
le fils de Ferry de Vaudemont  
ou Antoine comme dit Paul-Emile  
et d'Yolande fille  
de René duc d'Anjou roi de  
Jérusalem de  
Naples et de Sicile  
mais il n'est pas possible  
Je rêve c'est  
René l'aïeul  
non René le petit-fils  
et s'appelait duc  
de Bar durant la vie de Louis  
son père fils de l'autre Louis  
tous deux  
ducs d'Anjou rois etc.  
Voyez en Paul-Emile  
la cause de ce différend

Si on le suit

92 v°

^ et l'origine de cette  
seigneurie et comté  
fut du temps de Hugues  
Capet 994

en 994

97 v°

vol. 1 / 85

98 r°

Il en dit autant  
f. 101 p. 2  
Commynes en fait  
mention.

101 v°

99 r°

^ Son frère René lui avait  
bien pu quitter ce  
comté mais non pas la  
jouissance car ce fut  
le roi d'Angleterre  
depuis ayant épousé  
Marguerite d'Anjou  
fille de René et nièce  
dudit Charles qui en  
faveur de sa femme mit  
entre ses mains ledit  
comté du Mans il le dit  
lui même 102 p. 2  
il est vrai qu'il fait  
faire au roi d'Angleter-  
re par force ce que  
Paul-Emile dit qu'il  
fit de son gré et libéralité

céder

102 v°

et librement

100 r°

La suite de la généalo-  
gie de Bretagne  
commence vol. 1 f. 101 p. 2  
et continue f. 128 p. 1  
et 135 p. 1 et  
finit ici car à Anne  
succède François I<sup>er</sup>  
Il en parle encore ci-dessous  
f. 107 p. 2

101 v°

128 r°

135 r°

107 v°

101 r°

—  
D'autant que c'est  
un terme de  
souveraineté

Parce que

101 v°

^  
Ou toutes les autres histoires  
sont fausses et entre autres  
celle de Paul-Emile ou  
ce Ferry était aussi comte  
de Vaudemont et est  
celui qui prit René d'Anjou  
roi de Sicile f. 88 et qui  
épousa Yolande sa fille  
de laquelle  
il eut l'autre René du-  
quel sont descendus

ceux de Lorrain-  
ne qui vivent  
à présent et  
notez qu'il le  
surnomme de **nomme**  
Lorraine  
accordant en **d'accord**  
cela avec tous  
les autres et  
désaccordant de ceux **en désaccord avec**  
qui passionnés de  
haine le disent avoir  
été de la maison de Graville.  
Paul-Emile et Froissart le disent avoir été  
frère de Charles duc de Lorraine duquel la fille  
héritière fut mariée avec René d'Anjou. Voyez ci-dessous 105

**102 r°**

+  
La patience de cette  
reine n'excuse pas  
l'impudence de ce  
conseil

**105 r°**

Il faut donc qu'ils  
fussent trois frères  
car au compte de Paul-Emile  
et des autres  
était frère puîné de [il]  
Charles duc de Lorraine  
qui laissa Isabelle sa  
fille unique et héritière  
qui fut mariée à René III  
duc d'Anjou.

**107 v°**

+  
Il s'oublie tous les  
coups ainsi et redit  
à plusieurs fois ce  
qu'il a dit ailleurs.  
Vide f. 100

**Voyez**

**108 v°**

His crevit  
artibus Romanum  
imperium

**Voilà comment  
s'accrut l'empire  
romain**

110 v°

+  
Les autres  
font son  
invention  
bien plus  
ancienne

111 r°

Bataille  
mémorable pour  
sa longueur

111 v°

+ Il semble que ce soit  
contre le traité fait  
par ceux de La Rochelle  
avec le roi Charles  
cinquième lors-  
qu'ils se rendirent à lui

Charles V

112 r°

^ La comté de Roussillon  
fut rendue par  
Charles VIII f. 126

Le

113 r°

12000 livres tournoises  
de rente en assiette  
apanage d'un fils de  
France lors même  
qu'il n'y en avait  
qu'un seul avec le  
roi et que la France  
était toute entière.

livre tournois  
montant de l'apanage

113 v°

+ Il oublie ici à son escient  
l'emprisonnement du  
roi à Péronne et  
le grand  
danger où  
il fut  
longtemps depuis.  
Commynes.

à dessein

114 r°

très curieuse  
subtilité il y en  
a ailleurs

de pareilles

114 r°

Tous les  
autres ajoutent  
que les ennemis  
du roi l'en  
soupçonnèrent.

116 v°

Ce conte de la mort  
du comte de Saint-Pol  
n'est pas ainsi étendu  
ni en Paul-Emile ni  
même en Commynes.  
mais oui bien par  
Gaguin

mais il l'est

117 r°

^  
Ceci ne s'accorde pas  
par tous Voyez Commynes  
en ses 'Mémoires  
du roi Charles VIII'

Là-dessus tous ne s'accordent pas

121 r°

+ Froissart  
fait mention d'une  
clôture de camp faite

pouvaient rapiécer  
qu'on avait préparée  
pour l'emporter en  
Angleterre mais  
d'un grand  
nombre de  
navires  
chargés  
des pièces  
de ce bâtiment  
la plupart  
se perdirent par  
tourmente.

assembler

tempête

125 v°

^  
Je crois que  
c'est ici le  
prédécesseur  
de feu Monsieur

d'Estampes  
et que voici le  
titre du droit  
qu'il prétend en  
Bretagne désavouant  
ce transport

transfert de propriété

126 r°

Je ne m'étonne plus  
si les habitants de cette  
ville ont acquis la  
réputation d'être les  
premiers en badinage  
et farcerie puis-  
qu'ils s'en aident si  
à propos en leurs  
plus grands  
affaires

grandes

126 v°

+  
c'était le  
roi d'Aragon qui les  
avait vendues. J'ai  
remarqué que nos  
auteurs anciens français  
appellent toujours  
l'Espagne  
'Castille' non  
les autres  
royaumes.

126 v°

^  
Les parlements  
appelés à la consulta-  
tion de l'entreprise  
d'une guerre.

l'avait remis en grâce  
avec Charles VIII son  
frère. Voyez Ferron.

131 r°

^ Wenceslas le  
milanais empereur  
ayant pris grande  
somme de deniers de  
Galeas Visconti  
érigea Milan  
en duché  
voyez Sleidan  
et aussi  
Froissart pour  
la diversité  
des opinions  
vol. 4 ch. 73

131 v°

^  
Le titre de ces droits  
souverains ne dépend  
que de la possession  
et qui voudrait se  
servir de cet argument  
il n'y a droit d'ancienne  
duché ou comté qu'on  
ne renversât car  
il est certain que  
ce n'était que charges  
anciennement révocables  
à l'appétit de qui les  
avait données

d'ancien

136 v°

Ferron a mis en  
son histoire la réponse  
à cette épigramme / de  
Lascaris /

me fait croire que ce  
fut la seule ambition  
et espérance de régner

147 v°

Je pensais que ce  
fût un particulier  
et propre  
titre de  
la sédition de Louis  
dauphin contre ce  
roi Charles VII  
f. 97

151 v°

Si ce discours valait guère  
ce serait dommage qu'il  
fût appliqué si mal à  
propos car il est certain  
que la France ne se sent  
nullement de cette  
réformation et qu'il n'y  
en eut onques qui vaille

jamais

158 r°

Je l'ai vu plus de dix  
ans après démentir  
bien évidemment ceux  
qui l'avaient fait mort  
mais il y fut  
très outrageu-  
sement navré  
mais ce  
volume est  
farcî d'assez  
d'autres faussetés  
plus importantes.